

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON DE NOGENT-LE-ROI
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014
COMPTE-RENDU

Coulombs, le 26 septembre 2014

Ordre du jour :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu des réunions de Commissions et de Syndicats
- SITED : modification des statuts
- SICME : modification des statuts
- PERSONNEL : point sur la commission du personnel, création d'un poste d'agent technique « 5h/semaine »
- FINANCES : FIDAL, honoraires
- FINANCES : remboursement d'arrhes
- AFFAIRE LELLOUCHE : élagage / présentation de devis / projet de bornage
- COMMUNICATION : site internet
- ENTRETIEN : demande des habitants du lotissement « Les Plantes »
- Questions diverses

Le vendredi 26 septembre 2014, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 12 septembre 2014, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme Florence BENTO, M. Daniel GUILLY, M. Didier LE BARS, Mme Catherine MARIE, Mme Nicole DUSSIDOUR, M. Paul Le RAVALLEC, M. Arnaud SANCHES, M. Roland PETIT, Mme Agnès COCHE, Mme Nathalie ANDREU, M. Jean-Luc MARTIN, M. Jean-Jacques RECORDON.

Mme Valérie MONOT et Mme Jacqueline FOUQUET sont absentes et ont donné pouvoir respectivement à Mme Florence BENTO et Mme Catherine MARIE.

A l'unanimité, Mme Florence BENTO est nommée en qualité de secrétaire de séance.

La séance débute à 20h02.

POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT

Mme BENTO lit le document.

Une remarque est émise pour la date du conseil municipal, c'était le 26 juin 2014 et non le 26 avril 2014.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS

SICME : M. GUILLY

Une étude importante est en cours dans la propriété du Château de Maintenon.

SIRMATCOM : M. LE BARS

Suite à la rupture conventionnelle avec l'entreprise BRANGEON, le contrat de collecte est attribué à l'entreprise PIZZORNO à compter du 1er août 2014.

COMMISSION CIMETIERE : Mme DUSSIDOUR

Les délégués poursuivent l'inventaire des « tombes à l'abandon ».

SIRP : M. PETIT

La rentrée scolaire s'est bien passée, de légers problèmes ont été rencontrés dans la gestion des transports scolaires.

L'effectif en maternelle s'élève à 99 élèves répartis sur 4 classes et 155 élèves répartis sur 7 classes en élémentaire.

Des travaux ont été réalisés : pelouse, stores, informatisation,...

Périscolaire / nouveaux rythmes scolaires : la cohabitation entre le « scolaire » et la « garderie » n'est pas simple. A ce jour, on dénombre 81 élèves inscrits. Ils sont répartis sur 4 classes et accueillis de 7h00 à 19h00.

SIEA : M. MARTIN

Une réunion publique a été organisée le 10 septembre à Coulombs dont le sujet était l'assainissement non collectif. Il a été rappelé aux administrés concernés les règles et obligations. Pour les personnes n'ayant pas participé à cette réunion, le Syndicat des Eaux est à leur disposition pour répondre aux questions.

SITED : MODIFICATION DES STATUTS

Les membres du bureau ont souhaité modifier les statuts du SITED en particulier l'article 6. 7 sièges, pour composer le bureau, étaient à pourvoir mais 4 ont été élus.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les modifications des statuts du SITED.

SICME : MODIFICATION DES STATUTS

Suite au départ des communes de Jouy et Saint-Prest, il convient de modifier les statuts du SICME et en particulier les articles 2 et 8.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces modifications.

PERSONNEL : POINT SUR LA COMMISSION DU PERSONNEL, CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE « 5H/SEMAINE »

Pour assurer le ménage et l'entretien, la commune doit créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 5 heures hebdomadaires. Le contrat défini est un contrat de « besoin occasionnel ». Les membres du conseil municipal approuvent à la majorité. La création de ce poste fait suite à la démission de Mme GRUET, qui souhaite reprendre ses études.

M. LE RAVALLEC s'abstient.

FINANCES : FIDAL, HONORAIRES

Une procédure est en cours à l'encontre d'un agent de la commune et il convient d'autoriser M. Le Maire à ester en justice pour cette affaire. La société FIDAL a été sollicitée (8 Allée Prométhée à Chartres).

Les membres du conseil autorisent M. Le Maire à ester en justice et désigne la société FIDAL pour défendre les intérêts de la commune à l'unanimité.

D'autre part, il convient de procéder à une décision modificative afin d'honorer les honoraires dûs dans cette affaire. Ils s'élèvent à 5 299, 98 Euros. Il convient de prendre du budget en suréquilibre la somme de 6000 Euros et d'abonder le compte 622 « honoraires ».

Les membres du conseil municipal approuvent la décision modificative.

FINANCES : REMBOURSEMENT D'ARRHES

M. Le Maire fait part d'une annulation de réservation de la salle des fêtes et propose le remboursement des arrhes versés à cet effet. Le montant s'élève à 104 Euros. L'information a été transmise longtemps avant la date de réservation.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le remboursement.

AFFAIRE LELLOUCHE : ELAGAGE / PRESENTATION DE DEVIS / PROJET DE BORNAGE

M et Mme LELLOUCHE ont demandé à la Mairie de Coulombs d'entretenir un terrain mitoyen à leur propriété, situé Cavée de Houdan. Ce terrain longe leur clôture.

Des sociétés doivent transmettre des devis pour assurer des travaux d'élagage. Les devis sont en cours. Toutefois avant d'engager les travaux, M. Le Maire propose de faire borner les limites communales de ce talus et de faire appel à un géomètre pour connaître les limites séparatives.

Les membres du Conseil approuvent cette proposition.

COMMUNICATION : SITE INTERNET

M. Le Maire rappelle que l'association des Maires Ruraux de France permet aux communes adhérentes de disposer d'un site internet communal. Le coût annuel s'élève à 180 euros TTC. Cet outil est simple d'utilisation et ne demande pas de formation spécifique en la matière. M. Le Maire propose de rencontrer une commune utilisant déjà ce produit. Mme Nicolle DUSSIDOUR se propose de suivre plus particulièrement la création du site internet.

ENTRETIEN : DEMANDE DES HABITANTS DU LOTISSEMENT « LES PLANTES »

M. Le Maire fait part d'une demande des habitants du lotissement « les plantes » situé à Chandelles pour l'entretien de l'espace vert situé sur le bassin de rétention. A ce jour, il n'est pas entretenu.

Suite à la demande de rétrocession de la voirie, les membres du conseil municipal approuvent cet entretien à la majorité. Mme Valérie MONOT et M. Didier LE BARS s'abstiennent.

QUESTIONS DIVERSES

Mme BENTO informe que le recensement de la population aura lieu début d'année 2015.

M.GUILLY rappelle le mauvais état des cabines téléphoniques de Coulombs et Chandelles.

M.GUILLY informe que le mur situé « sente du Pont du Bourg » le long de la berge près du lavoir risque de s'effondrer. Le SICME va être consulté pour trouver une solution.

Eclairage public : M. LE BARS fait part d'un « point noir lumineux » au niveau de l'abri bus rue du Chemin aux Bœufs. Les panneaux de signalisation obscurcissent le candélabre.

M.LE RAVALLEC fait part de la présence d'une éolienne sur une propriété située D 116. Il souhaite savoir si une demande a été déposée en Mairie ? M. Le Maire informe les élus de Coulombs qu'aucune demande n'a été reçue en Mairie.

M.SANCHES fait part de l'inquiétude d'une habitante de Chandelles concernant l'état du fossé qui est parallèle à la route principale.

M. PETIT signale que les bords des routes ne sont pas propres. Les herbes sont hautes.

M. PETIT informe que le Conseil Général n'entretient pas ses haies.

M.PETIT fait suivre une demande des chauffeurs des cars scolaires qui souhaitent la pose d'un miroir dans le virage de la Grande Rue à Coulombs. M. Le Maire va prendre contact avec le Conseil Général pour avis.

M. PETIT annonce que les travaux du terrain de sport de l'école sont en cours et qu'il va être demandé à la commune l'autorisation d'emprunter la voie publique pour l'acheminement du calcaire.

M.PETIT fait part de la disparition des « marquages » des passages piétons. M.RECORDON répond que des demandes de devis sont en cours.

M.MARTIN informe que, suite au ruissellement de l'eau, des trous sont en formation Chemin des bois. M.Le Maire répond que les travaux sont prévus.

M.RECORDON informe qu'une visite de sécurité pour l'école aura lieu le 10 octobre.

M.Le Maire informe les élus et leur propose d'assister :

- à une réunion avec la DDT pour répondre au courrier de M.LE SIMPLE
- à une réunion avec le SDE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
M. Jean-Noël MARIE